



Congés payés mars 2013 ??????

Par **annastef**, le **03/04/2013** à **11:30**

Bonjour, sur ma fiche de paie du mois de mars il est précisé "nombre de jours congés acquis : 19". Jusqu'à quelle date puis-je les poser ? Avant le 31 mai 2013 ???
Mon employeur souhaite faire le point sur ces congés et je voudrais être sûre pour ne pas me tromper...
Je ne sais pas si j'ai jusqu'en mai 2013 ou mai 2014 pour les poser...
Merci de bien vouloir m'éclairer !!

Par **DSO**, le **03/04/2013** à **13:55**

Bonjour,
S'il s'agit du solde des congés payés de l'an passé, vous devez effectivement les prendre avant le 31 mai 2013 (sauf disposition conventionnelle ou accord plus favorable).
Cordialement,
DSO

Par **annastef**, le **03/04/2013** à **14:02**

Bonjour, merci pour votre réponse.
Il est précisé congés année N-1 = 0 et année N=19. J'ai donc jusqu'en mai 2014 ??

Par **DSO**, le **03/04/2013** à **14:05**

Effectivement, ces CP sont donc à prendre avant le 31 mai 2014.
Cordialement,
DSO